

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)



Cette formation vise à :

- Agir en qualité d'auxiliaire de prévention,
- Porter secours à tout moment au sein de l'entreprise à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés.



- Tout public
- Aucun pré-requis

Nombre de stagiaires par session : de 4 à 10



La formation est dispensée par un(e) expert(e) diplômé(e) disposant d'une expérience professionnelle avérée et du certificat de formateur SST

Les supports techniques utilisés : matériel pédagogique SST (mannequins, plan d'intervention SST, vidéos, présentation powerpoint...), vidéoprojecteur, paperboard, ...

Les moyens pédagogiques : mises en situation, exercices pratiques, quiz.



Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.

1ère demi-journée :

- Présentation de la formation et de son organisation
- Le Sauveteur Secouriste du Travail
- Les notions de base en prévention des risques professionnels
- La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement
 - Les actions « Protéger/examiner »



2ème demi-journée :

- Les actions « Faire alerter/alerter »
- Les actions « secourir »
 - Saignement abondant
 - Étouffement
 - Malaise
 - Brûlures

3ème demi-journée :

- Les actions « secourir suite »
 - Les douleurs empêchant certains mouvements
 - Les plaies ne saignant pas abondamment
 - La victime inconsciente qui respire

4ème demi-journée :

- Les actions « secourir suite et fin »
 - Victime inconsciente qui ne respire plus
- Epreuves certificatives

Durée : 2 jours (14 h)



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
 - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
 - Évaluation par le stagiaire :
 - de l'atteinte des objectifs ;
 - de la qualité de la formation ;
 - de la qualité du formateur.



Un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera remis aux stagiaires ayant satisfait aux critères d'évaluation définis par l'INRS (validité 24 mois).

La validité du certificat SST est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.

Maintien et actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST)



Cette formation vise à :

- Maintenir ses compétences de SST dans le cadre du dispositif de formation conforme au référentiel national :
 - Agir en qualité d'auxiliaire de prévention,
 - Porter secours à tout moment au sein de l'entreprise à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés.



- Tout public
- **Pré-requis** : être titulaire du certificat SST

Nombre de stagiaires par session : de 4 à 10



La formation est dispensée par un(e) expert(e) diplômé(e) disposant d'une expérience professionnelle avérée et du certificat de formateur SST

Les supports techniques utilisés : matériel pédagogique SST (mannequins, plan d'intervention SST, vidéos, présentation powerpoint...), vidéoprojecteur, paperboard, ...



Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.

1ère demi-journée :

- Présentation de la formation et de son organisation
- Retour d'expériences sur les actions menées en prévention et/ou secours
- Actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail



2ème demi-journée :

- Actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail
- Epreuves certificatives (environ 1h)
- Bilan de la formation

Durée : 1 jour (7 h)



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
 - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
 - Évaluation par le stagiaire :
 - de l'atteinte des objectifs ;
 - de la qualité de la formation ;
 - de la qualité du formateur.



Un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera remis aux stagiaires ayant satisfait aux critères d'évaluation définis par l'INRS (validité 24 mois).

La validité du **certificat SST** est fixée à **deux ans**, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « **Maintien et Actualisation des Compétences** » (MAC) tous les **24 mois**, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.